

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438 - 00127

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DECISION DU PRESIDENT**

**OBJET : Tarifs des produits vendus en boutique de l'Office de Tourisme de Grand Lieu – Billetterie**

Depuis le 1er janvier 2017, Grand Lieu Communauté est compétente pour la gestion de l'Office de tourisme intercommunal de Grand Lieu.

Par délibération du 1<sup>er</sup> février 2022, le Conseil Communautaire de Grand Lieu a porté délégation au Président pour fixer les nouveaux tarifs des prestations mis en vente par l'Office du tourisme communautaire.

Par la délibération DE104-C260324 du 26 mars 2024, le Conseil communautaire a validé les nouveaux tarifs et l'ajout de prestations mis en vente par l'Office du tourisme communautaire.

Certains tarifs fixés à la suite de la décision du Président n°DE218-P191124 nécessitent une mise à jour par une nouvelle décision.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2012 constatant la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes de Grand Lieu avec les exigences de la loi NOTRE du 07/08/2015 et en particulier l'intégration de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme » ;

**VU** les statuts de Grand Lieu Communauté ;

**VU** les délibérations de la Communauté de Communes de Grand Lieu des 15 novembre et 13 décembre 2016 créant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, une régie dotée de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation d'un service public administratif « Office de Tourisme Communautaire » et un budget annexe s'y rapportant ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, pour fixer les nouveaux tarifs des prestations mis en vente par l'Office de tourisme communautaire ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 mars 2024 portant sur l'approbation de la nouvelle grille tarifaire et de l'ajout de nouvelles prestations ;

**CONSIDERANT** la vente de nouvelles prestations sur les Bureaux d'Information Touristiques de l'Office de Tourisme de Grand Lieu (Saint Philbert de Grand Lieu et La Chevrolière) ;

**Le Président de Grand Lieu Communauté,**

**Article 1 : PRECISE** que la présente décision annule et remplace toutes les décisions précédemment passées concernant les prestations en vente dans les bureaux d'informations touristiques de l'Office de Tourisme de Grand Lieu. Cela prend en compte les tarifs des prestations touristiques (carte de pêche, spectacles, parcs de loisirs ...).

**Article 2 : FIXE** de nouveaux tarifs des prestations touristiques applicables par l'Office de tourisme communautaire comme suit :

**Fédération Départementale de la Pêche de Loire Atlantique**

Considérant que l'Office de Tourisme de Grand Lieu souhaite continuer la vente sur ses deux Bureaux d'Information Touristique, une nouvelle convention avec Fédération Départementale de la Pêche de Loire Atlantique est proposée pour la mise en dépôt vente des cartes de pêche 2024 les tarifs publics suivants :

Fournisseur	Intitulé produit	Tarifs
Fédération Départementale de la Pêche de Loire Atlantique	Carte interdépartementale	112.00€
	Carte majeure	86.00€
	Carte mineure (moins de 18 ans)	26.00€
	Carte hebdomadaire	36.00€
	Carte journalière	14.20€
	Carte découverte FEMME	41.00€
	Carte découverte jeune (moins de 12 ans)	7.00€

Les ventes seront facturées à l'Office de Tourisme de Grand Lieu au prix public minoré de 3%

**Légendia Parc**

Considérant que l'Office de Tourisme de Grand Lieu souhaite continuer la vente sur ses deux Bureaux d'Information Touristique, une nouvelle convention avec LEGENDIA PARC est proposée pour la mise en dépôt vente de billetterie d'après les tarifs publics suivants :

Parc animalier + spectacles en journée	Adulte 21.50 € Enfant (3/12 ans) 15.00 €
Parc animalier + spectacles en journée et en soirée	Adultes 25.50 € Enfants (3/12 ans) 18.50 €
Parc animalier uniquement	Adulte 14.00€ Enfant (3/12 ans) 9.50€
Noël	Adulte 21.50 € (nouveau tarif) Enfant (3/12 ans) 15.00 € (nouveau tarif)

Les ventes seront facturées à l'Office de Tourisme de Grand Lieu au prix public minoré de 8%.

**Planète Sauvage =**

Considérant que l'Office de Tourisme de Grand Lieu souhaite continuer la vente sur ses deux Bureaux d'Information Touristique, une nouvelle convention avec PLANETE SAUVAGE est proposée pour la mise en dépôt vente de billetterie d'après les tarifs publics suivants :

Entrée à l'ensemble du Parc (sauf juillet/août)	Adulte 24.90 € Enfant (3/12 ans) 18.00 €
---	---

Les ventes seront facturées à l'Office de Tourisme de Grand Lieu aux tarifs revendeurs suivants :  
Adulte : 22,91 €, Enfant : 16,56 € soit 8%

**Puy du Fou**

Considérant que l'Office de Tourisme de Grand Lieu souhaite continuer la vente sur ses deux Bureaux d'Information Touristique, une nouvelle convention avec le PUY DU FOU est proposée pour la mise en dépôt vente de billetterie d'après les tarifs publics en vigueur. Les ventes seront facturées à l'Office de Tourisme de Grand Lieu au prix public minoré de :

Billetterie Grand Parc (formules 1 jours ou 2 jours ou 3 jours)	12%
PASS EMOTION ( Placement réservé en tribune des grands spectacles)	6%
Billetterie Grand Parc + Cinéscenie	6%

**PASS FESTIVAL PHOTO**

Considérant que l'Office de Tourisme de Grand Lieu souhaite continuer la vente sur ses deux Bureaux d'Information Touristique, une nouvelle convention avec le Photo Club de Pont saint Martin est proposée pour la mise en dépôt vente de billetterie d'après les tarifs publics en vigueur. Les ventes seront facturées à l'Office de Tourisme de Grand Lieu d'après les tarifs publics suivants :

PASS FESTIVAL PHOTO	7€
---------------------	----

**Article 3** - Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

**Article 4** - Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE042-P210325

Publié sur le site internet le : 09, 04, 25  
-- / -- / --

Fait à La Chevrolière, le 7 avril 2025.

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann  
Boblin  
Date de signature : 09/04/2025  
Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté